

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2013)
Heft: 49

Anhang: Fiches pratiques
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

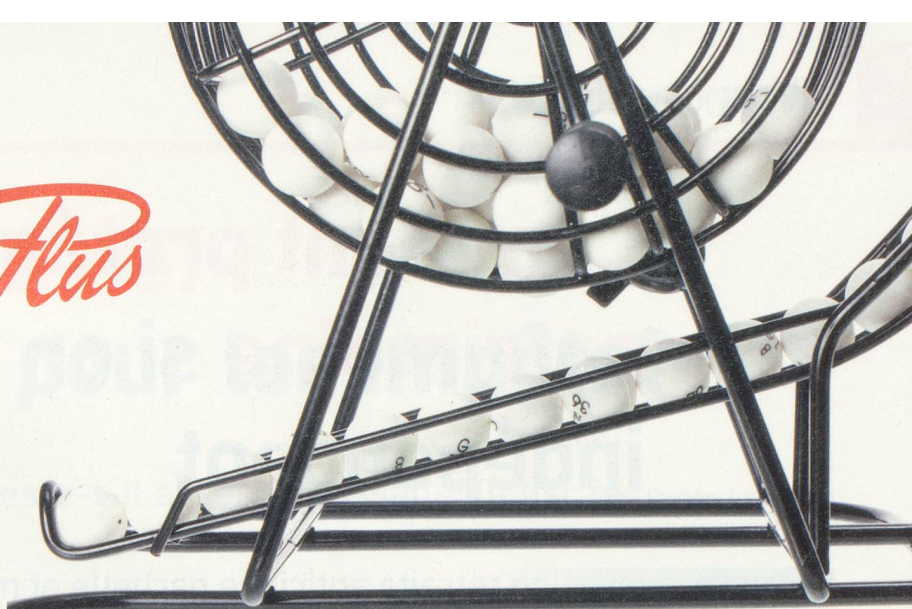
Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

54

VOS DROITS

Etre indépendant
et protéger son
patrimoine



Photosync

Fiches pratiques



VOTRE ARGENT

Gains à la loterie:
quelle fiscalité?

55

DIÉTÉTIQUE

Crumble à la purée de pommes
et aux petits fruits

58

PRO SENECTUTE

Une campagne pour mieux
comprendre les seniors

60



Utekhina Anna

57

VÉTÉRIINAIRE

Mon chat a
des pellicules

59 INFORMATIQUE

Nos conseils
simples et
pratiques



Watcharakun

TOUTES LES FICHES PRATIQUES

sur www.generationsplus.ch
rubrique fiches pratiques

VOUS AVEZ UNE QUESTION?

Si votre intervention est retenue, nos spécialistes
répondront dans les fiches pratiques.

fichespratiques@generationsplus.ch

Généralions Plus

Rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne

Comment protéger son patrimoine si on devient indépendant

Je vais prendre une retraite anticipée partielle et me mettre à mon compte, en tant que consultant. Quelles sont les précautions à prendre pour protéger mon patrimoine privé? Faut-il conclure une séparation de biens? Daniel, Bienne (BE)



Sylviane Wehrli
Juriste,
ancienne
juge de paix

Lorsqu'une personne a une occupation professionnelle en qualité d'indépendant, il est indispensable de se poser certaines questions concernant les conséquences de cette activité sur son patrimoine privé.

Les rapports financiers entre époux sont prévus par un régime matrimonial. Le régime matrimonial légal, c'est-à-dire celui auquel l'on est soumis si l'on n'a pas conclu de contrat de mariage particulier, est celui de la participation aux acquêts. Dans ce régime, chaque époux conserve l'administration de ses biens, répartis en biens propres (biens acquis avant le mariage ou succession et donation reçues durant le mariage) et acquêts (revenus propres et habituels).

Préserver son conjoint

Lorsqu'on exerce une activité professionnelle, il y a risque que celle-ci n'apporte pas de bénéfices, mais au contraire des pertes. C'est dans cette hypothèse que l'on pense que la séparation des biens est nécessaire, préservant ainsi le conjoint. Néanmoins, c'est oublier les règles de partage en cas de divorce ou de décès du régime de la participation aux acquêts: si le compte d'acquêts d'un époux présente un bénéfice, il en verse la moitié à son conjoint; en revanche, en cas de dettes, il n'y a pas de partage. Ainsi, opter pour une séparation de biens en cas



Robert Krieschke

Penser à son régime matrimonial, une nécessité.

d'activité indépendante n'est pas à l'avantage du conjoint qui, en cas de bénéfice, n'aurait aucun droit à une partie de celui-ci.

Il y a lieu également de se poser la question de la séparation des biens privés et des biens professionnels. En cas d'activité professionnelle en raison individuelle, il n'y a pas de séparation de ces biens. C'est dire qu'une dette portant sur un bien privé peut avoir des conséquences sur l'activité professionnelle, de même que les dettes de l'activité professionnelle peuvent se reporter sur les biens privés. Cette règle est la même, que l'indépendant soit inscrit ou non au Registre du commerce.

Pour séparer les biens professionnels des biens privés, il

n'y a qu'une solution, à savoir celle de donner une forme juridique à l'activité professionnelle, en constituant par exemple une société à responsabilité limitée ou une société anonyme. En cas de dettes, ce sont les actifs de la société qui en répondraient.

Contrat de mariage

Par ailleurs, il est possible de protéger l'entreprise en concluant un contrat de mariage en la forme authentique, selon lequel celle-ci est considérée comme un bien propre et non un acquêt (art. 199 du Code civil).

En cas de dissolution du régime matrimonial, l'entreprise n'entrerait pas dans le partage des acquêts entre époux.

Gains de loterie: une chance pour les impôts?

«Lorsqu'on gagne, que reste-t-il après le passage du fisc?» Carlos, Lausanne



Fabrice Welsch
Directeur
Prévoyance
& conseils
financiers BCV



Andrey Popov

Le montant d'un gain de loterie peut être fortement réduit après déduction de la somme due aux impôts. Les contribuables suisses, selon leur lieu de domicile, ne sont pas égaux en matière d'imposition.

IMPÔT ANTICIPÉ

La Loi fédérale sur l'impôt anticipé précise que l'impôt anticipé sur les gains faits dans les loteries a pour objet les lots en espèces effectivement payés dépassant le montant de 1000 fr. et provenant de loteries organisées en Suisse (article 6 LIA). En plus des loteries, cette catégorie de revenus comprend également les

gains réalisés dans les concours de pronostics (Sport-Toto, Toto-X, paris sur les courses de chevaux, etc.) et dans les loteries à numéros (Swiss Lotto, Euro Millions, etc.).

La franchise de 1000 fr. appliquée aux gains de loterie en espèces est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Auparavant, l'impôt anticipé était appliqué à partir d'un gain de 50 fr.

IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

En matière d'impôt fédéral direct (IFD), les gains faits dans les loteries constituent toujours un élément du revenu ordinaire et sont par conséquent ajou-

tés aux autres revenus (art. 23, let. e, LIFD). La franchise de 1000 fr. ne s'appliquera toutefois que dès le 1^{er} janvier 2014, afin que les cantons, chargés de sa perception, puissent adapter leurs directives, systèmes informatiques et formulaires. D'autres déductions sont également prévues: les mises pourront être déduites de l'IFD à raison de 5% des gains de loterie, le montant étant plafonné à 5000 fr.

IMPÔTS CANTONAUX

La Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) mentionne les gains de

loterie comme étant imposables (article 18), mais ne fixe pas précisément de quelle manière ils doivent être imposés. Les cantons sont donc libres de fixer, dans le cadre de leurs impôts, le montant de la franchise, la hauteur, en pour-cent du gain, de la déduction de la mise ainsi qu'un plafond applicable à cette déduction, s'ils le désirent. Dès le 1^{er} janvier 2016, les cantons auront toutefois l'obligation de fixer un pourcentage de déduction de la mise et le montant pouvant être exonéré, et de s'y tenir.

Dans la grande majorité des cantons, les gains de loterie sont additionnés aux autres revenus et soumis à l'impôt ordinaire sur le revenu. Dans six cantons (Berne, Jura, Neuchâtel, Schwyz, Tessin et Valais), ils sont, en revanche, imposés séparément et soumis à un impôt unique et distinct.

L'imposition des gains de loterie en Suisse romande

Les gains réalisés dans les loteries suisses doivent être déclarés à leur montant entier, y compris l'impôt anticipé retenu sur ces gains.

Parmi les cantons romands, Fribourg, Genève et Vaud additionnent les gains de loterie aux autres revenus, l'impôt applicable étant donc l'impôt sur le revenu. Le canton de Fribourg présente toutefois une variante, puisque les gains en nature sont imposables à raison de 60%; la pratique veut également qu'une déduction supplémentaire de 2000 fr. soit accordée sur la part imposable.

Les trois autres cantons (Jura, Neuchâtel et Valais), quant à eux, appliquent un barème ad hoc spécial.

Déduction, exonération et taux d'imposition dans les six cantons romands (état au 1^{er} janvier 2013).

| CANTON | Barème spécial | Mise de départ déductible | Exonération par période fiscale | Taux d'imposition |
|------------------|--|---|---------------------------------|---|
| FRIBOURG | -- | Déduction forfaitaire de 5% des gains bruts, plafonnée à 5000 fr. ou mise effective | Non appliquée | 31% |
| GENÈVE | -- | Déduction de la mise ayant généré le gain | Non appliquée | 33% |
| JURA | Le taux unitaire est de 2% (impôt de base) | Déduction maximum de 5% des gains bruts | Gains inférieurs à 4000 fr. | Taux unitaire de 2% (impôt de base) |
| NEUCHÂTEL | Les gains doivent être déclarés en même temps que les autres revenus, mais ne sont pas pris en considération pour la détermination du taux global. | Déduction forfaitaire de 5% du gain | Gains inférieurs à 4000 fr. | 10%, auxquels il faut ajouter les coefficients cantonaux et communaux |
| VALAIS | Les gains sont imposés à raison de 50% des taux du barème ordinaire de l'impôt sur le revenu. | Déduction de au 5% maximum des gains bruts | Gains inférieurs à 5000 fr. | 13% (= moitié du barème ordinaire) |
| VAUD | -- | Mise à l'origine du gain | Non appliquée | 30% |

En conclusion, jouer à la loterie implique, si l'on gagne, de laisser une partie de ses gains aux impôts, quel que soit le canton où l'on vit. Le lieu de domicile influe toutefois sur le montant de ceux-ci. Il est intéressant de noter que les gains réalisés par des contribuables dans des casinos suisses sont exonérés en vertu de la Loi fédérale sur les maisons de jeux. Le Conseil fédéral veut mettre fin à cette inégalité de

traitement et a fixé en février 2013 les grandes lignes de la future législation, qui sera mise en consultation durant le second semestre. Si elle est adoptée, tous les gains des jeux d'argent devraient à l'avenir être exonérés de l'impôt. L'argent récolté en plus par les casinos, loteries et paris sera utilisé pour financer l'AVS, l'AI ou des projets d'utilité publique dans le domaine culturel, social et sportif.

Mon chat a des pellicules

J'ai un adorable chat de 3 ans et, depuis quelques jours, je constate qu'il a des pellicules. S'agit-il bien de cela et comment puis-je y remédier?

Gabrielle, Saxon (VS)



Anne-Marie Villars, médecin-vétérinaire, comportementaliste diplômée, Lausanne.

Oui, les animaux peuvent avoir des pellicules, tout comme les humains! La période de mue – au printemps et en automne – est davantage propice à cette desquamation, dont les causes sont multiples.

Ainsi, il faut savoir que les chats qui présentent un embonpoint sont davantage exposés que les autres. D'une part, parce que leur surpoids augmente la production de séborrhée, et d'autre part, parce qu'ils ont plus de difficultés à faire leur toilette, les pellicules se trouvant plus volontiers sur l'arrière du corps.

L'apparition de ces petits lambeaux de peau peut être liée à l'air sec en période hivernale et en été, à un excès de soleil, mais aussi à la présence de parasites, tels que puces, gale, vers intestinaux ou d'une mycose. Une pyodermite – c'est-à-dire une infection cutanée purulente – consécutive à une blessure, par exemple, figure encore parmi les origines possibles.

Enfin, une allergie alimentaire peut aussi provoquer ce type de réactions. En effet, si les chats sont très difficiles sur la fraîcheur et la qualité de leur nourriture, leur instinct ne leur permet pas de détecter un aliment auquel ils sont allergiques.

Quelles solutions?

Il existe, certes, des shampoings antipelliculaires, mais chacun sait qu'à de rares exceptions près, il est difficile de faire prendre un bain ou une douche à un chat. Ces produits sont donc plutôt réservés aux chiens.

Plus naturel et surtout plus efficace, le premier réflexe à adopter consiste à coiffer consciencieusement votre chat, à l'aide d'un

peigne fin. En période de mue, il est conseillé de le faire quotidiennement durant deux, voire trois semaines, même si les poils de votre chat sont courts. Vous constaterez qu'il en perd beaucoup: autant de boules de poils (ou trichobézoards) qu'il aurait avalées en se nettoyant, avec le risque de développer des pathologies digestives, allant des vomissements à l'occlusion intestinale. Raison supplémentaire pour effectuer régulièrement ce soin! Si c'est le surpoids qui est en cause,

il est recommandé de vous adresser à un vétérinaire, afin qu'il vous conseille des croquettes adaptées. A ce propos, rappelons qu'on ne fait pas maigrir un chat en le rationnant, mais en modifiant son alimentation. Si nécessaire, le vétérinaire prescrira un supplément en oméga-3. L'absorption de ces acides gras permet, en effet, de résoudre ce problème dans un délai de trois à huit semaines. Et, pour conclure, n'oubliez pas de traiter régulièrement votre animal contre les parasites!



La période de mue est propice à la desquamation.

Michael Pettigrew

Des recettes **bonne santé**

L'auteure de *Ménopause Saveurs* vous suggère chaque mois une idée de repas pour satisfaire à la fois vos papilles et votre organisme.



Mary-Claire Jeannet
nutrithérapeute

Crumble

à la purée de pommes et aux petits fruits

Ingrédients pour 4 personnes

800 g de pommes (*reine des reinettes* ou *boskop*) pelées et coupées en quartiers
1 étoile d'anis (badiane)
1/2 cc de cannelle moulue
1-2 cs de miel d'acacia
100 g de framboises fraîches ou surgelées
100 g de mûres fraîches ou surgelées

Pour le crumble

3 cs de sucre de canne complet
3 cs de farine d'épeautre (ou blé ou riz) complète
3 cs de noisettes moulues
2 cs d'huile d'olive

Préparation

Préchauffer le four à 180°C (thermostat 6). Déposer les quartiers de pomme dans une casserole avec un peu d'eau, l'étoile de badiane et la cannelle. Faire cuire à feu doux et à couvert environ 10 minutes, jusqu'à ce que les pommes soient défaites. Retirer l'étoile de badiane. Ajouter le miel. Verser la compote dans un plat de 18-20 cm de diamètre allant au four.

Dans un petit bol, mélanger les ingrédients pour le crumble, jusqu'à obtention de grumeaux homogènes.

Répartir les petits fruits sur la purée de

pommes. Couvrir avec la garniture. Glisser dans la partie supérieure du four. Cuire à découvert environ 20 minutes, jusqu'à ce que le dessus du crumble soit légèrement croustillant. Servir tiède.

Suggestions

Si les pommes ne sont pas traitées, on peut les faire cuire avec la peau et les mixer.

Utiliser des petits fruits surgelés sans les décongeler.



Les atouts bien-être

Pas besoin de se priver de dessert pour manger sainement! Dans celui-ci, on trouve des fruits et des épices bourrés d'antioxydants. En remplacement du beurre, l'huile d'olive et des noisettes contiennent de bons acides gras (oméga-9) résistants à la cuisson. Pour sucrer, du miel et

du sucre de canne complet riches en sels minéraux. Le tout: une mine de bienfaits pour les papilles, la forme et le moral. Par ailleurs, on rappelle que manger des pommes est associé à une réduction du risque de maladies cardiovasculaires, de cancers et d'asthme. Cuite, la pomme sou-

lage la constipation et crue, la diarrhée. Elle est un excellent coupe-faim. Elle est idéale pour les collations. Mieux vaut la croquer sans la peler et bien la mastiquer pour bénéficier au maximum de sa valeur nutritive.

L'informatique facile



Dis, Grand-Maman, pourquoi...

Voilà un site bien utile quand on se sent démuni pour répondre aux questions de ces chères petites têtes blondes. Avec leur franc-parler et leur curiosité tous azimuts, les enfants ont en effet le don de vous désarçonner et de vous laisser bouche bée, bien emprunté pour expliquer pourquoi il y a la syllabe «di» dans les jours de la semaine, pourquoi les Lego® s'appellent ainsi, pourquoi il n'y a pas de chien dans le hot-dog, pourquoi on dit une souris d'ordinateur, pourquoi les femmes sont ménopausées, pourquoi... www.pourquois.com

Le coup de cœur pour un portable-roi

Ce n'est pas nous qui le disons, mais les spécialistes du journal spécialisé *Olnet*. Bref, pour eux, pas de doute: l'Apple MacBook Air 13,3 pouces est le meilleur ordinateur ultraportable, véritable «champion du monde d'endu-

rance». Sur mode batterie, il tient en effet près de 11 heures en utilisation bureautique et 8 h 30 en lecture vidéo. Reste évidemment, le prix plutôt coquet, à partir de 1249 fr. Mais quand on aime, il paraît qu'on ne compte pas.

Quel est l'âge des stars d'hier et d'aujourd'hui?

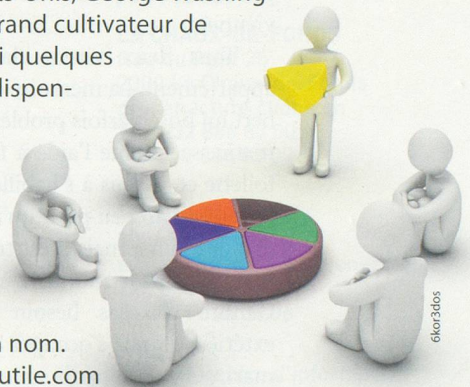
Installé confortablement derrière votre écran, vous regardez une rediffusion de *Sissi* et vous trouvez que **Romy Schneider** est fidèle à vos souvenirs. Mais au fait, quel âge aurait-elle aujourd'hui? Découvrez-le – avec celui d'autres personnalités connues – sur le site qui leur est dédié. C'est dispensable, mais tellement bon de se rappeler que les people, eux aussi, vieillissent!



www.age-des-celebrites.com

Vive la culture *Trivial Pursuit!*

Le saviez-vous? La colle sur les enveloppes israéliennes est certifiée kasher, une personne passe en moyenne six mois assis devant un feu rouge et le président des Etats-Unis, George Washington, était un grand cultivateur de cannabis! Voici quelques informations dispensables (*bis*), mais qui vous feront briller en soirée. On les retrouve sur un site internet qui porte bien son nom. www.savoir-inutile.com



Et si vous scanniez vos bulletins de versement?

Qui n'a jamais pesté au moment de retranscrire manuellement les références de ses bulletins de versement? Mais ce temps-là est révolu, en tout cas pour les heu-

reux propriétaires de smartphones. L'application gratuite Postfinance vous permet évidemment de régler toutes les opérations habituelles depuis votre téléphone,

mais vous pouvez aussi scanner directement vos bulletins de versement et autres numéros de référence interminables. Chouette, non?

Gilbert et Yvonne, les visages de la nouvelle campagne!

Le couple fribourgeois participe à l'opération de sensibilisation que lance Pro seniors, tous deux témoignent de leur quotidien par le texte et par l'image. Objectif?

A l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées le 1^{er} octobre, Pro Senectute lance – en partenariat avec plusieurs organisations d'accompagnement* – une campagne de sensibilisation, sous la devise *Un temps pour tout*. Objectif? Susciter davantage de compréhension en faveur des personnes âgées, alors que les sociétés occidentales portent trop souvent un regard plutôt négatif sur les aînés, en se focalisant sur les coûts que génère le grand âge et sur la dégradation physique.

Sous forme d'affiches et de témoignages touchants, des seniors se font les ambassadeurs de cette phase fragile de la vie qu'est la vieillesse, à l'instar d'Yvonne et Gilbert Gendre.

«Y aller au jour le jour»

«A 92 ans on ne fait plus des étincelles, mais ça va», constate Gilbert Gendre. Avec son épouse Yvonne, âgée de 87 ans, ils prennent les jours comme ils viennent.

Tous deux vivent dans un appartement. La mémoire de Gilbert lui pose parfois problème. Le matin, sa femme l'aide à faire sa toilette et parfois à s'habiller. Elle le stimule un peu pour qu'il sorte tous les jours, mais il est très vite fatigué. Pour le moment, Yvonne Gendre n'a pas besoin d'aide extérieure pour s'occuper de son mari. «On verra par la suite, il faut y aller au jour le jour», dit-elle.

Madame Gendre est toujours très active. Dès qu'elle a un peu de temps libre, elle fait de l'aquarelle. La force, elle la trouve dans la foi et dit qu'elle a toujours aimé faire ce qu'elle faisait.

Gilbert Gendre a lui aussi beaucoup aimé son travail. Il était électromécanicien. Il aimait aussi

Gilbert et Yvonne Gendre ont respectivement 92 et 87 ans. Comme d'autres personnes âgées, ils ont accepté de participer à la campagne de sensibilisation de Pro Senectute en faveur d'une meilleure compréhension des seniors.



rendre service. «J'étais très estimé», se souvient-il. Tous les jours, Yvonne Gendre fait la cuisine. Son mari contribue parfois aux tâches ménagères. Ils regardent un peu la télévision et jouent quelquefois aux cartes, surtout en famille.

Ils ont six enfants, huit petits-enfants et cinq arrière-petits-enfants. Quand ils étaient jeunes, ils habitaient à Bienne. Un des fils étant trisomique, ils ont déménagé à Fribourg dans l'espoir de pouvoir le placer la journée dans une institution pour handicapés. Etant donné qu'à cette époque-là il n'en existait pas, ils en ont créé une, avec l'aide d'autres parents de handicapés.

Tous deux ont un bon contact avec les gens du quartier. Yvonne

Gendre rencontre régulièrement des dames pour discuter et boire quelque chose. «Avoir la santé, c'est important», souligne son mari. Il ne se plaint jamais! Son conseil aux jeunes? Etre honnête. Pour sa part, Yvonne Gendre estime que, dans la vie, il faut avoir confiance, confiance en l'avenir et en Dieu. Elle demande aux personnes âgées de s'accepter comme elles sont et d'avoir tous les jours un moment pour une prière pour celui-ci, pour celui-là! PS/SFK

*Cinq Eglises cantonales réformées, l'Eglise méthodiste protestante et la commission catholique Justitia et Pax. Infos sur www.un-temps-pour-tout.ch

Senectute au mois d'octobre. Parmi d'autres Mieux faire comprendre la vie des aînés.



BIENNE
Rue Centrale 40, c.p. 1263
2502 Bienne
e-mail:
biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

FRIBOURG
Ch. de la Redoute 9,
c.p. 1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

GENÈVE
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

TAVANNES
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail:
prosenectute.tavannes@ne.ch
Tél. 032 886 83 80
Fax 032 886 83 89

DELÉMONT
Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800
2800 Delémont
e-mail:
prosenectute.delemont@ne.ch
Tél. 032 886 83 20
Fax 032 886 83 19

NEUCHÂTEL
Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: prosenectute.ne@ne.ch
Tél. 032 886 83 40
Fax 032 886 83 41

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
prosenectute.cf@ne.ch
Tél. 032 886 83 00
Fax 032 886 83 09

VAUD
Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: info@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 446 17 21
Fax 021 446 05 06

VALAIS
Siège et centre d'information
Rue de la Porte-Neuve 20, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

Info seniors

0848 813 813
du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h
et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h

Collecte d'automne 2013 «La pauvreté est invisible»

Invisible, certes, mais bien réelle en Suisse, la pauvreté concerne un senior sur huit, selon de récentes estimations. Raison pour laquelle Pro Senectute lance une nouvelle fois sa collecte d'automne, qui aura lieu du 30 septembre au 26 octobre. L'an passé, l'organisation a conseillé près de 40 000 personnes âgées, par exemple pour clarifier une situation avec une assurance sociale ou une caisse maladie. Elle a aussi versé une aide rapide et sans contraintes administratives aux plus démunies d'entre elles, pour l'achat de moyens auxiliaires nécessaires au quotidien, tels que des lunettes ou un matelas spécial. Si vous souhaitez d'ores et déjà manifester votre solidarité sous la forme d'un bulletin de versement, vous pouvez le faire à l'adresse suivante: Pro Senectute, Pour la vieillesse, 8027 Zurich, compte postal 87-500301-3. Merci par avance de votre générosité!